

ATEnEE – CAGB lauréate : REVE – CAGB candidate

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente

AVIS			
Commission n°10		Bureau	
séance du 28/01/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation :	Montant : 493 000 € au total dont 343 000 € d'actions sur 3 ans, inscrits au PPIF, dont 232 000 € en 2005

I. Rappel de la démarche « énergie » de la CAGB

La CAGB participe à deux appels à projets :

ATEnEE, « actions territoriales pour l'Environnement et l'efficacité énergétique » est un appel à projets lancé en 2002 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, la DATAR, l'ADEME (et la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre depuis 2003).

REVE, « Réseau Européen des Villes pour une politique l'Energie durable », est un projet européen déposé dans le cadre d'Interrég IIIA par l'Association Energie-Cités et qui associe 8 collectivités françaises de l'arc jurassien (dont la Ville de Besançon et la CAGB) et du bassin lémanique et 8 collectivités suisses.

En saisissant ces deux opportunités, la CAGB s'est engagée dans un programme de réflexion « Mobilisons nos énergies pour une agglomération durable » afin de :

- mesurer les consommations énergétiques locales et leur impact sur l'effet de serre
- pérenniser le dispositif d'observation pour aider à la décision
- afficher des indices de consommations énergétiques de bâtiments publics de l'agglomération (Display)
- permettre à la CAGB et aux collectivités du territoire d'engager des actions correctrices, sources d'économies d'énergie et financières
- envisager une certification européenne calquée sur le modèle suisse des cités de l'énergie
- former le personnel intercommunal et les personnels communaux au développement durable
- favoriser les échanges avec d'autres collectivités françaises et suisses

II. Etat d'avancement des démarches

La CAGB est lauréate de l'appel à projets ATEnEE depuis le 05/11/04 (réunion du jury régional). L'ADEME sera donc partenaire à hauteur de 27 % des actions et d'un poste dédié à temps plein à l'énergie (existant ou à créer), soit un apport global de 133 400 euros (88 400 € pour les actions et 45 000 € pour le poste d'animation).

L'instruction du projet REVE est fixée en décembre. Si celle-ci était favorable, elle se traduirait par un apport de 80 000 euros de FEDER mobilisables sur des actions ne recevant pas d'autres financements que ceux de l'ADEME et de la CAGB.

En outre, le SGAR, le Conseil régional, le Conseil général ont été sollicités et pourraient, d'après une estimation à affiner avec les services intervenir respectivement à hauteur de 8 000, 10 000 et 20 000 euros.

III. Budget « actualisé » (version du 16/11/04)

Le budget prévisionnel du programme d'actions actuel s'élève à 493 000 euros pour 3 ans dont 150 000 estimés (secrétariat et frais de formation et de déplacements compris) pour l'animation du programme.

Le taux d'aide global envisageable est estimé à 251 400 euros soit 51 %. Dans cette hypothèse, l'autofinancement nécessaire est évalué à 241 600 euros. Ces sommes ont été prévues au PPIF.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte que la CAGB est lauréate du projet ATEnEE**
- **autorise M. le Président à signer le Contrat ATEnEE et les conventions annuelles ou toutes pièces administratives ou comptables nécessaires à sa mise en œuvre**
- **autorise M. le Président à signer les pièces nécessaires à l'instruction du dossier REVE pour optimiser la recherche de co-financements.**

Pour extrait conforme,

Le Président